

**LETTRE AUX PARENTS D’ELEVES DE TERMINALES :**

**POURSUITE D’ETUDES APRES LE BAC PROFESSIONNEL**

Votre enfant passera son bac pro en juin prochain.

Janvier 2017 est le moment pour préparer sa poursuite d’études.

Le site admission-postbac.fr vous décrit la marche à suivre pour saisir les candidatures à des formations post baccalauréat.

Prenez le temps de lire attentivement le guide du candidat. Rappelons quelques points essentiels :

1/ **L’ouverture d’un dossier de candidature** sur le site admission-postbac.fr sera possible dès le 20 janvier 2017.

Votre enfant a besoin d’une adresse e-mail fiable, encore valable tout au long de l’année, et de son numéro INE que vous trouverez sur les bulletins scolaires.

Vous en aurez besoin pour l’ouverture du dossier électronique et pour être reconnu par le site qui vous attribuera un numéro de dossier APB (Admission postbac) ainsi qu’un code confidentiel affichés à l’écran une seule fois !!! (Pour des raisons de confidentialité).

Notez-les précieusement. Ces 2 identifiants personnels sont nécessaires pour vous connecter.

**2/La saisie des candidatures sur le site admission-postbac.fr**

Elle devra être effectuée **avant le 20 mars 2017**. (Sachez que les 10 derniers jours, le site risque d’être saturé, il vaut mieux ne pas s’y prendre au dernier moment.)

Vous pouvez postuler sur plusieurs formations, dont **12 candidatures** maximum en BTS (Brevet de technicien supérieur).

Il faut les classer par ordre de préférence.

Selon la spécialité de bac pro que prépare votre enfant, quelques BTS sont particulièrement adaptés pour une poursuite d’études, parce qu’ils sont dans la suite logique du bac pro en question, qu’ils offrent le plus de chances d’acceptation de la candidature et les meilleures possibilités de réussite par la suite.

Une information sur ces BTS sera faite auprès des classes de terminales début janvier.

**3/ Constitution et envoi des dossiers**

Toute candidature doit être validée et suivie de la constitution et de l’envoi d’un dossier à l’établissement demandé avant le **02 avril 2017** (dossier papier téléchargé ou dossier électronique).

Vous devez imprimer et joindre **la fiche de candidature** à chaque dossier papier en plus des éléments demandés (copies de bulletins, lettre de motivation etc.…).

Pour vous assurer que chaque dossier a bien été reçu par les établissements demandés, consultez la rubrique » Candidatures » dans votre espace personnel sur le site admission-postbac, vous saurez si chaque dossier a été bien reçu ou pas, s’il est complet ou incomplet.

Vous avez ensuite jusqu’au 31 mai pour modifier l’ordre de préférence des vœux.

**4/ Proposition d’admission et réponse du candidat**

Vous serez prévenu d’une éventuelle **proposition d’admission** en consultant votre espace personnel à partir du mois de juin. (3 phases d’admission).

**5/ Inscription administrative**

Si vous avez eu une proposition d’admission et que vous l’avez acceptée, vous devez effectuer une inscription administrative auprès de l’établissement, dans les dates limites.

**NB : Mention B au Baccalauréat**

Dans le cas où votre enfant obtiendrait au moins une **mention BIEN** (14 ou+ de moyenne aux épreuves du bac pro), prévenez dans les plus brefs délais le secrétariat du proviseur afin qu’il puisse en informer le rectorat pour que votre enfant puisse bénéficier d’une proposition d’admission de droit dans le «  BTS » le mieux placé de ses vœux et faisant partie des BTS dans le droit fil de sa spécialité de bac pro.